# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

### IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

#### **AMENDEMENT**

N° 324

présenté par M. Decool, M. Meunier, M. Gérard, M. Gandolfi-Scheit, M. Lefranc, M. Remiller, Mme Besse, M. Souchet, M. Christian Ménard, M. Guilloteau, M. Gatignol, M. Wojciechowski, Mme Joissains-Masini, M. Mourrut, Mme Poletti, M. Spagnou, M. Gilard, M. Fasquelle, M. Proriol, M. Lazaro, Mme Marland-Militello et M. Mothron

## ARTICLE 39

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi qu'aux garanties prévues par les conventions internationales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rappeler la nécessité pour le droit français de ne pas faire abstraction des normes européennes et internationales.